

DEMANDE DE REGIME DE RESTAURATION POUR L'ANNEE 2021 / 2022

(Mise à jour le 01/09/2021)



Direction des Restaurants

NUMERO ETUDIANT :

NOM : _____

PRENOM: _____

COCHER UNE SEULE CASE PARI MI LES CASES BLANCHES SELON VOTRE SITUATION

FORMULES DE RESTAURATION	Forfait 7/7	Forfait 5/7	Forfait 5/7 Liberté	Forfait 15 repas par mois	Repas à l'unité (4,45€)
FIMI (étudiants de 1ère et 2ème année)					
Etudiants non boursiers logés en résidence *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Etudiants non logés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etudiants boursiers logés en résidence **	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*En septembre, les étudiants FIMI logés en résidence INSA seront inscrits en formule 5/7 Liberté par défaut.

La formule choisie initialement à l'inscription s'appliquera à partir du mois d'octobre 2021.

** Les étudiants FIMI boursiers logés en résidence INSA ne sont pas tenus de prendre leurs repas aux restaurants pendant la durée du dispositif gouvernemental "repas à 1€"

Etudiants de 3ème, 4ème et 5ème année					
Etudiants logés ou non (boursiers ou non boursiers)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les étudiants logés en résidence INSA de la 3ème à la 5ème année ainsi que les étudiants de la 1ère à la 5° année non logés (ou boursiers), doivent préciser la date d'effet souhaitée pour l'inscription aux restaurants.

.. / .. /20...

A retourner à : inscription.restaurants@insa-lyon.fr

Date:

Signature :

(Signature d'un parent ou d'un responsable légal pour l'étudiant mineur)